

UNE INVITATION À AGIR POUR RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

À l'hiver 2009, près de 800 personnes du N.-B. ont participé à des séances de dialogue dont l'objectif était de développer un plan provincial de réduction de la pauvreté. À l'été, 30 personnes furent choisies pour proposer des actions qui réduiraient la pauvreté d'environ 100 000 personnes du N.-B. qui vivent sous le seuil de faible revenu. En novembre dernier, M. Shawn Graham a choisi 50 personnes provenant du secteur privé, du gouvernement, d'organismes communautaires ainsi que des gens en situation de pauvreté pour mettre au point le Plan « Ensemble pour vaincre la pauvreté : Plan d'inclusion économique et sociale du N.-B. ».

L'objectif de ce Plan est de réduire, d'ici à 2015, la pauvreté de 25 % des gens vivant sous le seuil de pauvreté. Ce Plan recommandait de remplacer le taux de 294 \$ par mois d'aide temporaire accordée à environ 1 200 assistés sociaux par le taux de 537 \$, le même que celui qui est accordé aux personnes qui ne peuvent pas travailler en raison d'un problème chronique ou temporaire. De plus, le Plan prolongeait l'utilisation de la carte médicale pour les personnes qui « quittent » l'aide sociale pour au moins trois ans. Le Plan proposait également d'autres recommandations à mettre en place d'ici cinq ans, entre autres, une restructuration et une augmentation des taux d'aide sociale, des services dentaires et de la vue pour les enfants des familles à faible revenu, plus de possibilités de gains financiers aux individus qui retournent au travail et une augmentation du salaire minimum pour atteindre la moyenne de l'Atlantique d'ici à 2011. Ce sont là des recommandations qui favorisent la justice sociale.

Cependant, quand on lit entre les lignes du Plan, on réalise que seulement 3 % des assistés sociaux ont vu leur chèque augmenter immédiatement. Les autres 97 % n'ont vu aucun changement. Le taux de ces derniers n'augmentera pas avant avril 2012 ou peut-être plus tard. De plus, les personnes inaptes au travail risquent de ne pas être reconnues comme citoyen(ne)s à part entière.

Nous vous invitons à lire deux brèves histoires de cas de personnes pauvres de notre diocèse. Vous constaterez les obstacles qu'elles rencontrent. Les noms sont fictifs, mais ces personnes existent.

Robert est un célibataire dans la cinquantaine. À la suite d'une fracture de la hanche et de la jambe, il a subi une chirurgie qui l'a laissé avec un handicap l'empêchant de travailler. Il reçoit 537 \$ par mois d'aide sociale. Ne pouvant se payer un appartement, il habite une petite chambre qui lui coûte 300 \$ par mois. Il ne lui reste que 237 \$ pour couvrir ses coûts de déplacements (il n'a pas d'auto), de médicaments non couverts par sa carte médicale, de lavages, de vêtements, etc. Il doit aller manger à une soupe populaire de trois à cinq fois par semaine. Pendant la belle saison, il va chercher de la nourriture à une banque alimentaire, mais pendant l'hiver, il n'y va pas car il n'a pas l'argent pour le transport. Robert souffrirait moins si le gouvernement lui accordait un taux d'aide sociale plus généreux.

Marie, une femme monoparentale de 44 ans, vit avec sa fille Brigitte (20 ans) qui travaille à 8 \$ l'heure pendant 4 jours et demi par semaine. Brigitte doit rembourser un prêt-étudiant et, avec ce qui lui reste, elle paie le compte de téléphone, une partie de la nourriture et d'autres dépenses de l'appartement. En juin 2009, Marie a dû quitter son travail car elle est tombée gravement malade. Elle a subi des examens médicaux qui n'ont pas trouvé la source du problème. Même si elle aime travailler, Marie a dû demander de l'aide sociale au ministère du Développement social. Le montant qu'elle reçoit est de 537 \$ par mois, mais parce que Brigitte habite avec elle, une politique du Ministère dicte que 125 \$ soit déduit de son chèque parce sa fille l'aide financièrement. Son chèque n'est donc que de 412 \$ par mois. Leur loyer coûte 650 \$ par mois mais Marie ne réussit pas à le payer à temps. Son propriétaire menace de la mettre à la porte. Sa dernière facture d'électricité non payée est de 379 \$. En plus, il y a très peu de nourriture dans la maison. Depuis que Marie est malade, sa vue a tellement diminué qu'elle se sert d'une loupe pour trouver un numéro de téléphone dans l'annuaire. Elle n'a pas l'argent requis pour se procurer des lunettes. Ce n'est pas raisonnable de laisser Marie vivre avec si peu d'argent! Il faut que nous exhortions notre gouvernement à hausser les taux d'aide sociale et à abolir les règlements trop restrictifs.

Pour ces cas réels, le Plan de réduction de la pauvreté ne change absolument rien dans l'immédiat. Il n'y a pas d'augmentation au taux d'aide sociale en vue. Plusieurs politiques du Ministère font mal aux pauvres et doivent être changées. Vous êtes invité à téléphoner ou à rencontrer votre député pour lui demander que les taux d'aide sociale soient haussés le plus tôt possible.

Note préparée par l'Équipe diocésaine Justice et Solidarité